

Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

Déclaration de la délégation haïtienne

**Par Wisnique Panier, PhD
Ministre conseiller**

New York, le 28 mars 2022

A vérifier au prononcé

Je vous remercie, madame la présidente, de me donner la parole. Je voudrais, avant tout, vous adresser les félicitations de la délégation haïtienne pour votre professionnalisme et le brio avec lequel vous conduisez les discussions, jusqu'ici.

Nous avons suivi avec un grand intérêt ce processus de négociation relative à l'Avant-projet d'accord sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Nous saluons la richesse et la portée très significatives de la contribution de différents Groupes régionaux et des délégations à l'avancement de cet avant-projet d'accord.

Ma délégation souscrit aux différentes positions soutenues par le G77 et la CARICOM tout au long de ce processus de négociation. Cette quatrième session nous a permis de faire le point et de faire avancer, dans le bon sens, les négociations sur l'avant-projet d'accord en discussion.

Madame la présidente,

Ces discussions constituent un exercice démocratique qui traduit de la bonne santé du multilatéralisme et notre capacité à trouver ensemble des solutions communes aux problèmes actuels et à venir de notre monde.

Ma délégation croit que les travaux de la Conférence sont d'une grande importance pour parvenir à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà de la juridiction nationale, notamment en haute mer et dans la zone internationale des fonds marins.

Ma délégation est particulièrement satisfaite du fait qu'un consensus ait été trouvé sur certains points de discordes persistants au cours des négociations précédentes ainsi que leurs implications pour la gouvernance future des ressources génétiques. Nous avons constaté que certains Groupes régionaux ont dû modifier leur position initiale pour parvenir à un consensus afin de faire avancer les négociations dans la bonne direction.

Néanmoins, nous avons remarqué que certains points du document notamment la nature même du mécanisme relatif au partage des avantages consacré par l'article 11 de l'Avant-projet ne fait toujours pas l'objet d'un large consensus parmi les États. La question de savoir si le partage des avantages serait obligatoire ou volontaire reste encore floue. Il s'agit pourtant d'un élément fondamental pour les pays en développement.

Madame la présidente,

L'idée d'accorder le statut de patrimoine commun de l'humanité à l'ensemble des ressources génétiques marines situées dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale nous paraît fondamentale et mérite d'être prise en considération. Ma délégation croit que cela pourra contribuer à combler certaines insuffisances de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et faciliter un partage plus ou moins équitable des ressources en question. Nous apportons notre plein soutien aux Groupes régionaux et aux différentes délégations qui soutiennent cette idée.

En conclusion, ma délégation est heureuse de voir que des progrès considérables ont été réalisés au cours de cette session, mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour parvenir à un large consensus sur le texte dans son ensemble. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation.

Je vous remercie de votre attention.